



**Association Médicale
Inter-Entreprises du Morbihan et localités limitrophes**

Procès-Verbal Assemblée Générale Ordinaire

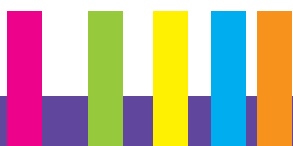
du 20 juin 2019

Exercice 2018



Sommaire

Mot du Président	1
Rapport d'activité 2018	2
Activité médicale et actions en milieu de travail 2018	4
Rapport financier 2018	7
Budget prévisionnel 2020	10
Résolutions	11



Assemblée Générale Ordinaire le 20 juin 2019

VANNES

Monsieur LESTROHAN, Président :

J'ai l'honneur de déclarer ouverte l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de notre Association, réunie conformément à l'article 11 de nos statuts, pour entendre la lecture des différents rapports, adoptés par le Conseil d'Administration.

Cette Assemblée Générale a été annoncée sur le site INTERNET de l'AMIEM et par mail aux adhérents qui nous ont communiqué leur adresse mail.

Je remercie nos adhérents, Administrateurs et Membres de la Commission de Contrôle ici présents.

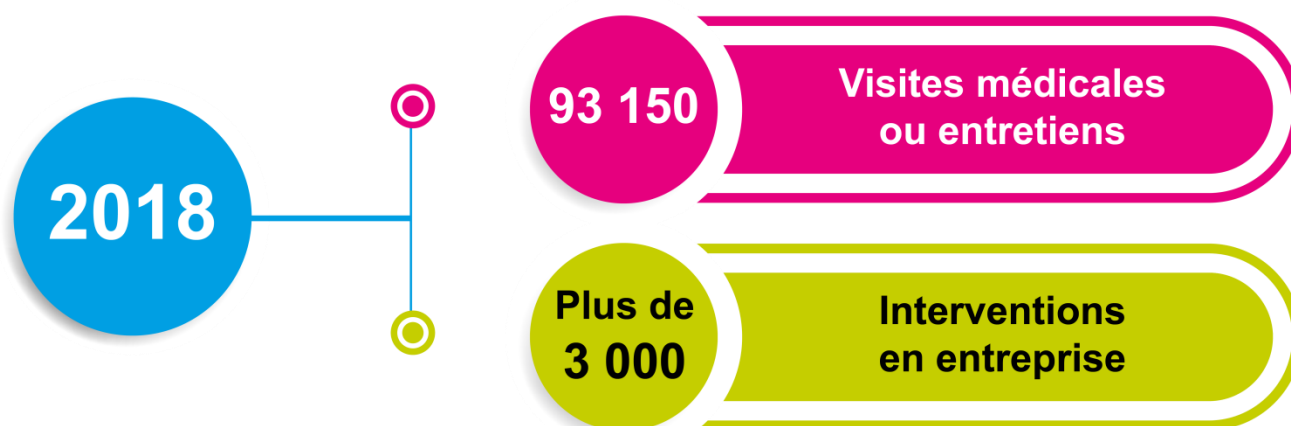
Monsieur CHEVEAU ainsi que Monsieur LUCAZEAU, candidats à la Commission de Contrôle, sont excusés car ils ne peuvent être présents à l'Assemblée Générale aujourd'hui.

Monsieur SAPIN, actuellement membre de la Commission de Contrôle et candidat au Conseil d'Administration se présentera au moment des résolutions.

Je remercie également Monsieur NICOLAS – Président Honoraire – ainsi que Monsieur ROCHE – OPPBTP - présents.

Cette Assemblée Générale sera la première de l'année 2019, puisque compte tenu de l'environnement juridique, du fait de l'Arrêt de la Cour de Cassation de septembre 2018, et législatif, du fait du projet de réforme de la santé au travail en cours et de son mode de fonctionnement, nous serons amenés à convoquer une seconde Assemblée Générale fin octobre 2019 pour définir les cotisations 2020 et leur mode de calcul.

Nous reviendrons sur ces sujets dans le détail au cours de cette Assemblée Générale.



**La santé des salariés au travail, plus qu'un capital à préserver,
une ressource à développer**

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

L'activité 2018 est présentée par Madame CHÉDALEUX, Directrice.

Les éléments chiffrés

Salariés

Au 1^{er} janvier 2019, le nombre de salariés suivis est de **169 183** contre 174 398 en 2017 (soit - 5 215). La répartition, selon les départements, est la suivante :

Années	Total	Morbihan	Ille et Vilaine	Loire Atlantique
2011	181 993	159 129	15 994	6 870
2012	183 276	159 759	15 669	7 848
2013	186 513	162 811	15 735	7 767
2014	188 236	164 251	16 182	7 803
2015	187 034	163 002	16 170	7 862
2016	173 091	151 395	14 074	7 622
2017	174 398	149 826	16 862	7 710
01/01/2019	169 183	152 389	16 794	0

En ajoutant les effectifs concernant les salariés intérimaires (9 012), les saisonniers (1 612), les « proximités » (1 499) et les « partenaires » (22) vus, ce chiffre s'élève à **181 328**.

Il est à noter le désengagement du secteur de la Loire Atlantique au 31/12/2018 : - 7615 salariés.

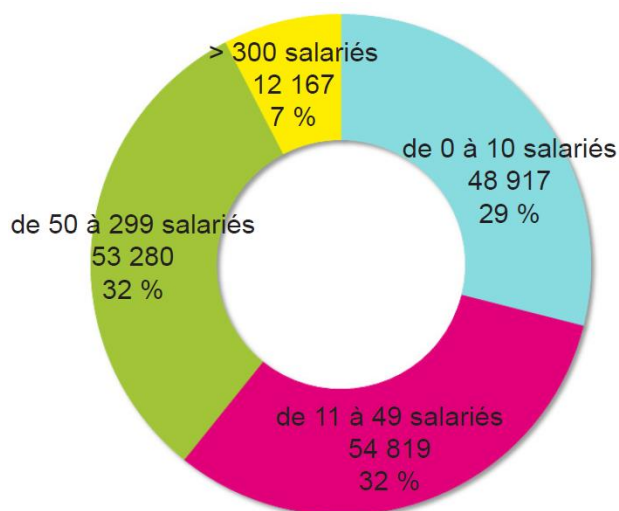
Entreprises adhérentes

Le nombre d'entreprises adhérentes est en hausse au 01/01/2019 : **20 906 (+ 178)** malgré la perte de 913 adhérents en conséquence du désengagement du secteur de la Loire Atlantique au 31/12/2018. La répartition des entreprises et des salariés est la suivante :

Répartition des adhérents par taille d'entreprise

De 0 à 10 salariés	17 642	84.39 %
De 11 à 49 salariés	2 678	12.81 %
De 50 à 299 salariés	560	2.68 %
> 300 salariés	26	0.12 %

Répartition des salariés par taille d'entreprise



Les ressources humaines du Service

Au **31.12.2018**, **226 personnes** figurent à l'effectif de l'AMIEM contre 231 à fin 2017. En particulier :

- **54 médecins représentant 44.95 ETP** dont 13 collaborateurs médecins
- 16 intervenants en prévention des risques professionnels
- 18 infirmiers santé travail
- 14 assistants santé travail.

La pyramide des âges reste élevée. Elle tend cependant à diminuer avec l'intégration des collaborateurs médecins et des infirmiers santé travail.

Evolution de l'effectif médecins

Année	Nombre de médecins	ETP	Dont collaborateurs médecins
31/12/2010	70	60.33	
31/12/2011	65	55.18	
31/12/2012	62	52.90	2
31/12/2013	63	51.00	6
31/12/2014	59	49.93	6
31/12/2015	61	51.23	10
31/12/2016	61	51.67	14
31/12/2017	57	46.25	12
31/12/2018	54	44.95	13

Formation professionnelle

102 actions de formations ont été réalisées (dont une action « Téléphonie » à l'ensemble du personnel, une action « Animation et coordination d'équipe » à l'attention des médecins du travail et collaborateurs médecins, une action « Formation incendie » pour 1/3 des salariés (qui seront tous formés sur 3 ans) au profit de 231 personnes. Ces actions témoignent de la politique de recrutement de collaborateurs médecins et d'infirmiers santé travail ainsi que le maintien des compétences du personnel.

L'activité du service adhérents

Le taux de recouvrement des cotisations reste élevé et satisfaisant : 99.80 % (99.86 % en 2017, 99.68 % en 2016).

Les nouvelles adhésions arrivent principalement par mail (46 %) ainsi que par le biais de l'URSSAF (38 %). L'AMIEM a analysé 74 278 déclarations préalables à l'embauche (DPAE).

La communication et les relations avec les adhérents

En résumé :

- **16 actions** (présentation du Service, réforme 12/2016, RPS, TMS, actualité réglementaire, désengagement secteur 44), soit plus de 200 participants. Actions appréciées par les adhérents.
- **229 015 newsletters** adressées aux adhérents : taux d'ouverture 43 %, 23 campagnes. Thèmes : sensibilisations, décret 12/2016, invitations AG, déclarations...

Le site internet de l'AMIEM a enregistré **43 306 visiteurs différents** en 2018 contre 39 713 en 2017. Le nombre de sessions, pages et messages adressés via le site sont également en constante hausse.

Le service documentation

9 633 plaquettes ont été remises aux adhérents (12 953 en 2017), principalement sur les thèmes suivants : Travail sur écran, Éveil musculaire, RQTH.

La Commission Médico-Technique (CMT)

La Commission Médico-Technique s'est réunie 7 fois en 2018. Cette activité importante est entre autres liée à la préparation du Projet de Service 2019/2023 et au dossier de renouvellement de l'agrément.

Les principaux thèmes abordés ont été les suivants :

- Maintien du fil rouge de la mise en œuvre du décret du 27/12/2016 : Ajustements et mises à jour nécessaires à son application
- Préparation du Projet de Service 2019/2023
- Présentation de la Politique régionale d'agrément de la DIRECCTE Bretagne et préparation du dossier de demande de renouvellement
- Suivi des effectifs attribués aux équipes
- Fin de la prise en charge des intérimaires SIR travaillant dans les entreprises relevant de la MSA (1^{er} juillet 2018)
- Test pour l'amélioration des convocations suite aux transmissions des fichiers URSSAF (DPAE)
- Point sur le Rapport LECOCQ

ACTIVITE MEDICALE ET ACTIONS EN MILIEU DE TRAVAIL 2018

Ce point est présenté par le Dr Bruno LOZACHMEUR, médecin coordonnateur.

Les 41 médecins du travail exercent comme suit : 8 en binôme, 9 avec un collaborateur médecin, 20 avec un Infirmier Santé Travail et 4 avec un collaborateur médecin et un infirmier.

Au 31 décembre 2018, le nombre **d'examens cliniques** réalisé s'élève à **93 150** contre 97 644 en 2017. Cette diminution s'explique par le nombre en baisse de médecins du travail, ce malgré les infirmiers santé travail.

Les entretiens effectués par les Infirmier(e)s Santé Travail, au nombre de 20 976, représentent 22.52 % de l'activité médicale, contre 19.35 % en 2017.

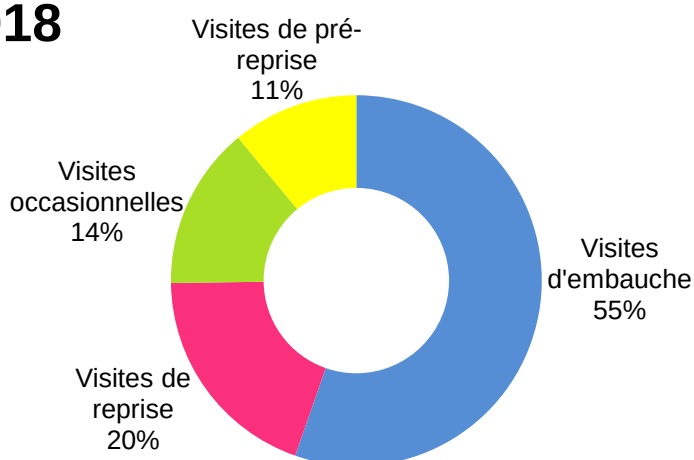
La répartition des visites et des entretiens

- Les visites non périodiques représentent 70.70 % des actes médicaux, contre 29.30 % pour les visites périodiques (17,65 % par les médecins du travail et 11,66 % par les infirmiers santé travail).

La nature des visites non périodiques

	Visites d'embauche	Visites de reprise	Visites occasionnelles	Visites de pré-reprise
2012	33 031	14 421	7 583	4 471
2013	29 646	12 416	7 569	4 639
2014	31 195	13 515	7 317	5 337
2015	31 838	13 945	7 993	5 550
2016	31 60	13 909	7 408	5 769
2017	32 374	13 078	7 937	6 471
2018	36 435	12 799	9 350	7 240
2017/2018	+12.54 %	-2.13 %	+17.80 %	+11.88%

2018



Les orientations médicales

Les orientations médicales sont au nombre de 11 147 (- 4,53 % par rapport à 2017). Les motifs d'orientations sont similaires à ceux des années précédentes.

Les principales orientations médicales

Médecin traitant	4 581
Ophtalmologie	3 900
ORL	1 188
Cardiologie	732
Rhumatologie	503

Les maladies professionnelles

321 Maladies professionnelles ont été portées à la connaissance des médecins du travail contre 319 en 2017. Comme les années passées, elles concernent majoritairement les troubles musculo-squelettiques (295).

Il a été recensé **8 Maladies à caractère professionnel** (organisation fonctionnelle de l'activité, eczéma, doigts, dépression, stress...).

Les examens complémentaires

Les principaux examens complémentaires

Radio pulmonaire	742
Rhino fibroscopie	91
TDM thoracique	144

Les avis médicaux

Les inaptitudes sont en légère augmentation (1 362 contre 1 351 en 2017). Il est rappelé l'obligation de l'étude de poste, de l'entretien avec l'employeur et de la réalisation de la Fiche d'Entreprise pour poser une inaptitude.

Les origines médicales des inaptitudes sont diverses. Cependant, telles les années précédentes, deux domaines ressortent largement : les inaptitudes d'origine « locomoteur » dans 644 cas (dos et membres supérieurs) ainsi que celles d'origine « neuropsychique » pour 359 cas (dont 65 % en lien avec le travail).

Les actions en milieu du travail

Les actions en milieu de travail sont menées au sein d'une équipe pluridisciplinaire.

1 424 fiches d'entreprise ont été créées en 2018 (par l'ensemble des équipes santé travail : 697 par les médecins, 696 par les IPRP/AST et 31 par les IDEST).
Il est recensé 7 442 fiches d'entreprises au 31/12/2018.

Les études de poste, obligatoires pour toute décision d'inaptitude, sont au nombre de 1 609, dont 1 056 réalisées par les médecins du travail et 553 par les IPRP/AST.

Le Département PRP (Prévention des Risques Professionnels)

1 738 demandes ont été formulées vers le pôle PRP (prévention des risques professionnels) et 1 556 demandes ont été clôturées (908 par les IPRP et 648 par les AST), principalement des repérages évaluation des risques (47 %) et des études de postes (36%).

Le pôle mesurage bruit a effectué 34 interventions clôturées en 2018 pour 41 demandes (sonométrie, dosimétrie, préconisations...).

Le pôle prévention mal de dos a enregistré 9 demandes. 3 sensibilisations ont été réalisées, 2 ont été annulées et 4 sont en cours au 31/12/2018, touchant 78 salariés.

Le dispositif « Victimologie » a reçu 21 appels dont 12 interventions AMIEM. Cette cellule d'aide conserve toute son importance.

Le maintien dans l'emploi

L'équipe technique maintien (ETM) a accompagné 77 personnes en démarche de maintien dans l'emploi (65 en 2017). Les dossiers concernent en courte majorité les hommes (55 %) et la tranche d'âge des 40/49 ans. On observe également une constante augmentation des 50/59 ans. La durée moyenne d'accompagnement des dossiers se situe majoritairement entre 2 et 10 mois nécessitant environ 5 à 6 réunions par dossier.

Comme chaque année, les lombalgies et les troubles musculo-squelettiques de l'épaule arrivent en tête des pathologies responsables d'inaptitude.

Le Service Social Inter Entreprises (SSIE)

En légère hausse, 116 vacations ont été effectuées par les deux assistantes sociales de CO RESO qui ont une mission d'appui technique et de conseil auprès des médecins du travail de l'AMIEM, conformément à l'article L 4631-2 du Code du Travail.

- 38 médecins de l'AMIEM ont sollicité les assistantes sociales afin qu'elles interviennent auprès de 315 salariés (199 en 2017). Cette hausse de 58 % traduit un réel besoin.
- 289 entretiens salariés ont été réalisés contre 159 en 2017.
- Les salariés orientés par les médecins sont majoritairement des femmes (58 %), de statut ouvrier (71%), âgés de + de 55 ans (47%), en arrêt de travail (55 %).

En conclusion de l'activité médicale 2018, le Dr LOZACHMEUR relève :

Des interrogations :

- Sur le Rapport Lecocq : les réactions relativement peu importantes des médecins face à ce rapport fait état d'équipes santé travail déjà préparées aux évolutions à venir
- Sur le Rapport Bérard-Oustric-Seiller : relatif à l'amélioration de la santé au travail et du maintien dans l'emploi au travers de la gestion des arrêts maladie, ce rapport préconise une meilleure coordination entre les médecins généralistes, les médecins du travail et la Sécurité Sociale. Deux perceptions possibles : positive quant à la volonté de progrès de maintien dans l'emploi et d'accompagnement mais négative s'il ne s'agit que d'un moyen de gestion comptable des arrêts maladie.

A noter :

- Une charge conséquente de travail du fait de la mouvance des secteurs médicaux relative aux départs en retraite et la pénurie des médecins du travail. Ce fait n'est pas mis en lumière par les différents rapports.
La confraternité permet une entraide nécessaire de l'ensemble des équipes pour mener à bien les missions.

Des points positifs :

- Le travail en équipe qui s'accompagne d'un partage du savoir améliore le niveau d'action et de compétence
- L'harmonisation des pratiques
- L'entraide précieuse des différents collaborateurs (collaborateurs médecins, pôle IDEST, pôle PRP, service administratif...).

Monsieur LESTROHAN remercie l'ensemble du personnel pour les différentes actions menées.

RAPPORT FINANCIER 2018

Le rapport financier est présenté par Madame KERBAUL, Directrice Adjointe.

Compte de résultat 2018 en soldes intermédiaires de gestion

Produits

La production de l'exercice s'élève à **17 984 530 €** contre 17 465 589 € en 2017, soit + 518 941 €.

Charges

Les charges et charges externes s'élèvent à **2 081 592 €** contre 1 923 191 € en 2017, soit + 158 401 €. Elles représentent 11.65 % de la marge brute.

Les frais de personnel diminuent de **18 978 €, soit 14 556 814 €** contre 14 575 792 € en 2017. Ils représentent 81.45 % de la marge brute contre 83.97 % en 2017.

L'excédent brut d'exploitation est de **877 618 €** contre 520 069 € en 2017.

Le résultat d'exploitation est positif : **62 431 €** contre - 284 947 € en 2017.

Le résultat courant s'élève à **61 164 €** contre – 290 458 € en 2017.

Le résultat exceptionnel s'élève à **– 2 575 €**.

Le CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi), d'un montant de 277 755 €, a été comptabilisé en crédit d'impôt comme pour les exercices précédents.

Compte tenu du CICE, le **résultat net de l'exercice ressort à 336 344 €** contre **28 211 €** en 2017.

Bilan 2018

Actif

- le montant net d'immobilisations s'élève à 11 699 461 € contre 12 083 901 € en 2017, soit – 384 440 €
- les disponibilités et valeurs de placements sont de 173 024 €.

Passif

- les capitaux propres s'élèvent à 8 746 215 € contre 8 409 871 € en 2017
- le résultat de l'exercice est de 336 344 €
- les dettes financières et d'exploitation diminuent de 1 020 266 €.

Le Président remercie Mme KERBAUL et précise que **le rapport 2018 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'AMIEM, soumis à la Commission de Contrôle de l'Association le 12 avril 2019, conformément aux dispositions de l'article D. 4622-54 du Code du Travail, n'a pas appelé d'observations particulières.**

Le Président demande ensuite à M. POLLIE, Commissaire aux Comptes, de donner lecture de son rapport sur les comptes de l'exercice 2018.

Il est certifié que les comptes annuels, arrêtés par le Conseil d'Administration sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de l'exercice 2018.

Le Président remercie l'ensemble des intervenants pour le travail accompli en 2018.

Compte de résultat 2018 et budgets 2019 en SIG

LIBELLE DES COMPTES	Réalisé 2018	% CA	Réalisé 2017	% CA	Variation 2018/2017	Budget 2018	% CA	Budget 2019	% CA
PRODUCTION DE L'EXERCICE	17 984 530		17 465 589		518 941	17 664 335		17 385 024	
EXAMENS COMPLEMENTAIRES	-111 779		-106 925		4 854	-112 300		-106 500	
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	17 872 751	100,00	17 358 664	100,00	514 087	17 552 035	100,00	17 278 524	100,00
AUTRES CHARGES ET CHARGES EXTERNES	2 081 592	11,65	1 923 191	11,08	158 401	2 049 101	11,67	1 826 557	10,57
VALEUR AJOUTEE	15 791 159	88,35	15 435 473	88,92	355 686	15 502 934	88,33	15 451 967	89,43
IMPOTS ET TAXES	356 727	2,00	339 612	1,96	17 115	354 300	2,02	354 300	2,05
FRAIS DE PERSONNEL	14 556 814	81,45	14 575 792	83,97	-18 978	14 429 245	82,21	14 408 693	83,39
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	877 618	4,91	520 069	3,00	357 549	719 389	4,10	688 974	3,99
RESULTAT D'EXPLOITATION	62 431	0,35	-284 947	-1,64	347 378	-154 711	-0,88	-82 126	-0,48
RESULTAT FINANCIER	-1 267	-0,01	-5 511	-0,03	4 245	-4 500	-0,03	-11 047	-0,06
RESULTAT COURANT	61 164	0,34	-290 458	-1,67	351 623	-159 211	-0,91	-93 173	-0,54
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-2 575	-0,01	20 121	0,12	-22 696	11 900	0,07	0	0,00
RESULTAT AVANT IMPOTS	58 589	0,33	-270 337	-1,56	328 927	-147 311	-0,84	-93 173	-0,54
CREDIT IMPÔT COMPETITIVITE	277 755		298 548		-20 793	249 000		0	
RESULTAT NET	336 344	1,88	28 211	0,16	308 134	101 689	0,58	-93 173	-0,54

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT 1 119 185

810 663

907 689

642 827

* Soldes Intermédiaires de Gestion (économiques)

Bilan 2018

ACTIF				PASSIF			
	Montants nets		Variation		Montants nets		Variation
	31.12.18	31.12.17			31.12.18	31.12.17	
ACTIF IMMOBILISE				FONDS PROPRES			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	145 886	43 046	102 840	RESERVES	8 409 871	8 381 660	28 211
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 886 310	11 440 758	-554 448	REPORT A NOUVEAU			0
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	48 615	498 922	-450 307	RESULTAT DE L'EXERCICE	336 344	28 211	308 133
IMMOBILISATIONS EN COURS	618 650	101 175	517 475				
TOTAL I	11 699 461	12 083 901	-384 440	TOTAL I	8 746 215	8 409 870	336 344
ACTIF CIRCULANT				PROVISIONS			
ADHERENTS DEBITEURS	245 567	264 239	-18 672	PROVISION POUR RISQUES	0	0	0
AUTRES CREANCES	1 541 834	1 413 149	128 685	TOTAL II	0	0	0
DISPONIBILITES ET VALEURS DE PLACEMENTS	173 024	526 114	-353 090	DETTES			
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	236 101	292 506	-56 405	EMPRUNTS BANCAIRES	2 176 494	3 170 583	-994 089
				DETTES D'EXPLOITATION	2 973 278	2 996 395	-23 117
				PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	0	3 061	-3 061
TOTAL II	2 196 526	2 496 008	-299 482	TOTAL III	5 149 772	6 170 038	-1 020 266
TOTAL GENERAL (I + II)	13 895 987	14 579 909	-683 922	TOTAL GENERAL (I + II + III)	13 895 987	14 579 909	-683 923

BUDGET PREVISIONNEL 2020

Comme indiqué en introduction et en lien avec les conséquences de l'arrêt de la Cour de Cassation de septembre 2018, compte tenu des éléments retenus par le Conseil d'Administration et la Commission de Contrôle en sa séance du 12 avril 2019, l'établissement du budget 2020 lors de cette Assemblée Générale du 20 juin 2019 n'est pas possible et n'a donc pas été mis à l'ordre du jour. Les décisions devront être prises lors d'une seconde Assemblée Générale qui se tiendra le 17 octobre 2019.

ACTUALITES

Lettre de cadrage Ministères du travail et de la santé

Le contexte :

- le Rapport Lecocq dont l'objectif est de tendre vers un système simplifié au service d'une prévention renforcée
- le Rapport Bérard-Seiller-Oustric dont le but est l'amélioration de la santé au travail et du maintien dans l'emploi au travers de la gestion des arrêts maladie
- souhait d'aboutir à une approche globale coordonnée.

2 axes de réflexion :

- accompagner efficacement l'ensemble des entreprises dans la durée pour le développement d'une véritable culture de prévention
- mieux protéger la santé de tous les travailleurs et favoriser leur maintien dans l'emploi

Des interrogations :

- l'organisation du système de prévention et de santé au travail
- la simplification de la réglementation
- la place de la négociation collective et le dialogue social
- une meilleure protection de la santé des travailleurs en amont : comment ?
- la prévention de la désinsertion professionnelle et le maintien dans l'emploi
- un meilleur accompagnement des publics vulnérables
- la limitation de la durée des arrêts de travail (évolution des règles d'indemnisation) et un meilleur suivi pour le retour à l'emploi
- un équilibre vie personnelle – vie professionnelle
- la qualité de vie au travail

Un calendrier :

Suite à cette première phase de réflexion et d'approfondissement, la publication d'un document d'orientation était attendue mi-juin 2019. La prochaine date de publication n'est pas confirmée.

RESOLUTIONS

50 comptes adhérents présents ou représentés, soit 69 voix.

Première résolution

L'Assemblée Générale, réunie le 20 juin 2019 au centre médical de Vannes Le Ténénio, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration,

- approuve les Compte de Résultat et Bilan de l'exercice 2018 et donne quitus aux Administrateurs de leur gestion
- décide d'affecter le résultat positif 2018 de 336 344 € aux réserves, c'est-à-dire au fonds général de dotation.

Abstentions : 0 – Contre : 0 – Résolution approuvée.

Deuxième résolution

Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale, réunie le 20 juin 2019 au centre médical de Vannes Le Ténénio, nomme :

- **Monsieur Alain SAPIN**, gérant de la SARL ARCO ATLANTIC CONTENTIEUX – Pontivy, présenté le 04/04/2019 par la CPME du Morbihan, conformément à l'article 15 des statuts, en qualité d'administrateur

Abstentions : 0 – Contre : 0 – Résolution approuvée.

Troisième résolution

Commission de Contrôle

L'Assemblée Générale, réunie le 20 juin 2019 au centre médical de Vannes Le Ténénio, nomme :

- **Monsieur Samuel CHEVEAU**, directeur général de la SAS ARMORINE – Caudan, présenté le 03/12/2018 par l'Union des Entreprises MEDEF Morbihan, conformément à l'article 24 des statuts, en qualité de membre de la Commission de Contrôle

Abstentions : 0 – Contre : 0 – Résolution approuvée.

Quatrième résolution

Commission de Contrôle

L'Assemblée Générale, réunie le 20 juin 2019 au centre médical de Vannes Le Ténénio, nomme :

- **Monsieur François LUCAZEAU**, directeur général de la SARL STUDIO YANN – Baud, présenté le 12/06/2019 par la CPME du Morbihan, conformément à l'article 24 des statuts, en qualité de membre de la Commission de Contrôle

Abstentions : 0 – Contre : 0 – Résolution approuvée.

ACTUALITES SANTE TRAVAIL

Journée Portes ouvertes

La journée nationale des Rencontres Santé-Travail à destination des employeurs, préventeurs, responsables... des entreprises s'est tenue le 12 mars 2019.

Dans le cadre du Rapport Lecocq, cette mobilisation sur tout le territoire a fait preuve de dynamisme en permettant de découvrir la réalité de la prévention en santé au travail, au travers d'échanges avec les professionnels et de la valorisation de leur travail auprès des entreprises.

Les retours positifs des entreprises présentes (88 personnes à l'AMIEM) conduiront certainement à renouveler l'évènement.

Etude sur les enjeux de santé et sécurité au travail

En ces temps de concertation sur l'avenir du système de la santé au travail en France, Présanse, représentation nationale des SSTI, a souhaité mesurer et décrypter la perception des employeurs et des salariés sur l'action des SSTI.

L'enquête indépendante de l'Institut Harris Interactive a permis de recueillir la vision des principales parties-prenantes :

Quelle est la perception actuelle des dirigeants de TPE/PME ?

Pour **72 %**
des dirigeants
de TPE/PME,
les Services de Santé
au Travail disposent
d'une image positive
et plus particulièrement
dans les entreprises
de plus de 50 salariés (85 %).

86 % des sondés
valorisent la proximité
géographique du SSTI
par rapport à leur entreprise.
Pour 84 % de l'échantillon,
cette proximité est jugée
comme importante voire
prioritaire pour l'avenir
et la bonne conduite
du système.

67 %
des dirigeants
estiment que leur entreprise
a mis en place des actions
en matière de santé et sécurité
au cours des 3 dernières
années et le SSTI est apparu
très nettement comme
le principal acteur ayant
accompagné l'entreprise.

72 %
des dirigeants
estiment que les décisions
concernant les enjeux
de santé et de prévention
doivent être prises
de manière collégiale
entre la direction
et les salariés
de l'entreprise.

Quelle est la perception actuelle des salariés de TPE/PME ?

71 %
des salariés
déclarent avoir
une bonne image
des SSTI.

71 % des sondés
considèrent les SSTI
comme indispensables

et **60 %**
considèrent qu'ils sont
à l'écoute des salariés.

6 salariés sur 10
se montrent satisfaits
de l'accompagnement
du Service de Santé
au Travail de leur
entreprise.

A la suite de cette présentation, Monsieur SAPIN souhaite apporter son témoignage. Après 3 années en tant que membre de la Commission de Contrôle et à présent administrateur, il demeure le témoin des actions quotidiennes menées par l'AMIEM auprès des entreprises et de leurs salariés, à contre-courant de l'image négative qui peut être véhiculée sur les Services de Santé au Travail.

Monsieur LESTROHAN remercie Monsieur SAPIN et déclare l'Assemblée Générale levée.

Formez gratuitement
vos salariés à
la prévention des risques grâce au

E-LEARNING

**Simple
& rapide**



L'AMIEM propose en libre accès 11 modules
d'e-learning à destination de ses entreprises adhérentes
(Evaluations des risques professionnels, Risque bruit,
Risque chimique, Risque manutention, Risque TMS, ...)

www.amiem.fr

Et cliquez sur le bouton

 **E-Learning**



Professionalisme

Proximité

Innovation

Qualité de service

Dynamisme

AMIEM

Association **M**édicale **I**nter-**E**ntreprises
du **M**orbihan et Localités Limitrophes

1 Chemin de Locmaria Pantarff
CS 45591
56855 CAUDAN Cedex

02 97 362 262

www.amiem.fr

amiem